

C.C.A.S. de Cornillon-Confoux
CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2019 à 10 h

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi douze avril à dix heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de Cornillon-Confoux, régulièrement convoqué le huit avril deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de M. Daniel GAGNON, Président.

Présents : Daniel GAGNON, Annick de MONTANDON, Annie QUERTAINMONT, Joëlle KANEL, Josette MOUNET, Georges LOUVARD.

Excusés : Josiane LECHEVALIER, Amaury de JESSE, Jocelyne JEGO.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 OCTOBRE 2018

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de toutes les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées depuis le 1er Janvier 2018 jusqu'au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du C.C.A.S. 2018, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserves ni observations de sa part.

3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

* Dépenses : 21 685,23 €
* Recettes : 12 398,00 €
Résultat de l'exercice (déficit): - 9 287,23 €

* Résultat reporté N-1 : 13 173,40 €
Résultat de clôture 2018 (excédent) : 3 886,17 €

Section d'investissement :

* Dépenses : 0 €

* Recettes : 0 €

Mme DE MONTANDON est nommée Présidente de séance.

Le Président s'étant retiré, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2018.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le compte administratif 2018 a permis de dégager un résultat à la section de fonctionnement de 3 886,17 €.

Cette somme peut faire l'objet d'une affectation en section d'investissement. Comme ce budget n'en est pas doté et qu'il n'est pas prévu de le faire, il convient de reprendre la totalité de cet excédent en section de fonctionnement au compte « 002 - excédent de fonctionnement reporté ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide de reporter l'excédent de 3886,17€ en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » sur le BP 2019.

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le budget 2019 équilibré à **26 208,17 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et 0 € en section d'investissement.

Le détail est le suivant :

- **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011 : 25 658,17 €

- article 6225 : Indemnités au comptable 60,00 €
- article 6232 : Fêtes et cérémonies : 17 798,17 €
- article 62878 : Remboursement autres organismes : 1 500 € (téléassistance)
- article 6288 : Autres services : 6 300,00 € (participation centre aéré de Grans, adhésion UNCCAS)

Chapitre 65 : 550,000 €

- article 6562 : Aides : 200,00 €
- article 657358 : Subvention à d'autres organismes: 350 € (croix rouge française)

TOTAL DEPENSES : 26 208,17 €

- **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 70 : 522,00€

- Article 706 : Produits des services : 522,00 € (remboursement téléassistance)

Chapitre 74 : 5 000,00€

- Article 7474 : Subvention de la commune : 20 000,00 €

Chapitre 75 : 1 800,00 €

- Article 758 : Produits de gestion : 1 800,00 € (repas du taureau)

Chapitre 002 : 3 886,17 €

- Article 002 : Excédent reporté : 3 886,17 €

TOTAL RECETTES : 26 208,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2019, par chapitre, équilibré à 26 208,17 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 0 € en investissement.

6- SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA CROIX ROUGE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 2019

L'association La croix Rouge Française de Salon de Provence a déposé un dossier de subvention pour 2019. Pour info, il a été attribué une subvention de 350 € en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, attribue une subvention d'un montant de 350 € à la Croix Rouge Française de Salon de Provence pour 2019, les crédits étant inscrits au budget 2019 au chapitre 011.

7- PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOURS DE VACANCES DES ENFANTS DE LA COMMUNE POUR 2019

Depuis 2015, la participation du CCAS aux séjours de vacances des enfants cornillonais s'étend à toute l'année civile et non seulement l'été.

Le coût maximum du ou des séjours retenu reste de **500 € pour l'année**. Les taux de participation du CCAS sont appliqués en fonction du barème d'imposition des revenus imposables de l'année N-1 :

Tranches	Avis d'impôt 2018 Impôt sur les revenus de 2017		Taux de participation du CCAS	Participation du CCAS pour l'année 2018	Taux à la charge des familles
	de	à			
A	0 €	9 807 €	55%	275 €	45%
B	9 808 €	27 086 €	50%	250 €	50%
C	27 087 €	72 617 €	40%	200 €	60%
D	71 618 €	153 783 €	35%	175 €	65%
E	153 784 €	et au-delà	30%	150 €	70%

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide de reconduire la participation du CCAS aux frais de séjours de vacances pour les enfants cornillonais pour l'année 2019, comme indiqué.

8- PARTICIPATION AU CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE GRANS

La commune de Grans a délibéré le 17 décembre 2018 pour fixer les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année 2019.

Il est proposé de maintenir la même participation du CCAS aux frais des familles soit 52 % du tarif de Grans, mais ne pas participer au supplément appliqué lors des séjours hors délai :

• TARIFS SEMAINE

Quotient familial	TARIFS de la commune de GRANS POUR 2019 Séjour réservé	PARTICIPATION DU CCAS POUR 2019 Séjour réservé
De 0 à 375	98,25	51,09
De 375,01 à 750	106,75	55,51
De 750,01 à 1125	118,50	61,62
De 1125,01 à 1500	134,50	69,94
De 1500,01 et +	147,00	76,44
<i>Supplément réservation hors délai + 10,30 € par enfant</i>		Pas de prise en charge

• TARIFS JOURNEE – MERCREDI OU JOURNEE SEMAINE AVEC FERIE

Quotient familial	TARIFS de la commune de GRANS POUR 2019 Séjour réservé	PARTICIPATION DU CCAS POUR 2019 Séjour réservé
De 0 à 375	19,65	10,22
De 375,01 à 750	21,35	11,10
De 750,01 à 1125	23,70	12,32
De 1125,01 à 1500	26,90	13,99
De 1500,01 et +	29,40	15,29
<i>Supplément réservation hors délai + 2,10 € par enfant</i>		Pas de prise en charge

• **TARIFS MERCREDI ½ JOURNEE -SANS REPAS**

Quotient familial	TARIFS de la commune de GRANS POUR 2019 Séjour réservé	PARTICIPATION DU CCAS POUR 2019 Séjour réservé
De 0 à 375	8,90	4,63
De 375,01 à 750	9,95	5,17
De 750,01 à 1125	11,05	5,75
De 1125,01 à 1500	12,15	6,32
De 1500,01 et +	13,20	6,86
Supplément réservation hors délai + 1,05 € par enfant		Pas de prise en charge

• **TARIFS MERCREDI ½ JOURNEE -AVEC REPAS**

Quotient familial	TARIFS de la commune de GRANS POUR 2019 Séjour réservé	PARTICIPATION DU CCAS POUR 2019 Séjour réservé
De 0 à 375	11,30	5,88
De 375,01 à 750	13,65	7,10
De 750,01 à 1125	16,00	8,32
De 1125,01 à 1500	18,35	9,54
De 1500,01 et +	20,55	10,69
Supplément réservation hors délai + 1,05 € par enfant		Pas de prise en charge

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité approuve la participation du CCAS aux frais des familles cornillonnoises pour l'accueil de loisirs de la commune de Grans, pour 2019, comme indiqué ci-dessus.

9- ORGANISATION DU REPAS D'ETE « TAUREAU A LA BROCHE » 2019

Cette année, la soirée « taureau à la broche » est fixé au vendredi 19 juillet 2019, dans la cour de l'école.

Il est proposé de reconduire le repas d'été – taureau à la broche- regroupant toutes les générations de la commune, animé par un orchestre.

Le nombre de participants est limité à 200/250 maximum pour des raisons d'espace.

Les frais seront pris en charge par le CCAS : traiteur, apéritif, pain, animation musicale.

Le CCAS offre le repas aux anciens de la commune ainsi qu'à certains invités protocolaires.

Il est proposé de reconduire les tarifs de l'an passé comme suit :

- 23 € pour les adultes
- 9 € pour les enfants de 6 à 11 ans
- Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

Pour info, ces tarifs sont les mêmes depuis 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide de reconduire le repas d'été « taureau à la broche » et fixe les tarifs comme –indiqué. Les dépenses et les recettes sont prévues au BP 2019.

10- QUESTIONS DIVERSES

Annie QUERTAINMONT demande :

- qu'un effort soit fait pour la mise en place du portage des repas pour les personnes âgées
- d'envisager d'ouvrir la cantine aux personnes âgées valides
- de mieux communiquer sur la prise en charge du repas « taureau » par le CCAS en indiquant les frais engagés par le CCAS (apéritif, boissons, animation).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15